



castresecolosolidaire@gmail.com

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CASTRES, LE 30 JUILLET 2020

COMMUNIQUÉ

DÉLÉGATIONS : DES CHOIX QUI INTERROGENT

Nous apprenons par la presse les délégations attribuées aux maires adjoints et conseillers municipaux.

Situation inédite, il n'y aura pas d'adjoint à l'éducation pour la ville de Castres, c'est un choix qui en dit long sur la considération que porte le maire à l'école publique, à ses personnels, aux élèves eux-mêmes, ainsi qu'aux parents d'élèves. L'école doit être une priorité pour la commune, ce ne sera pas le cas.

Confier la culture à un adjoint qui, par ses prises de position sectaires et son engagement traditionnaliste et anti IVG, nous questionne. Là encore, les orientations tracées pour le mandat n'indiquent pas une volonté ouverture et de diversité, bien au contraire.

Enfin l'appellation d'une délégation « développement durable » est dépassée, le ministère lui-même parle de transition écologique. Des mots qui ont du sens et ne nous surprennent pas. Nous devrions même parler d'écologie sans transition, concept qui appelle à une rupture franche face à une activité humaine ravageuse pour l'environnement. La question écologique est une priorité absolue mais ce n'est pas demain que la ville de Castres va réellement s'engager pour le climat.

Rappelons que les indemnités des élus ont été fixées au maximum de ce que la loi permet, ce qui, pour certains élus se cumulent avec les indemnités de la Communauté d'agglomération. Ce qui représente pour Pascal Bugis, Maire de Castres et président de la CACM, plus de 7000 euros bruts mensuels.

Nous avons proposé de les réduire dans le contexte de crise sanitaire et sociale par solidarité avec tous ceux qui sont aujourd'hui en difficulté, mais ce n'est pas ce qu'à décidé M. Bugis.

Castres écologique & solidaire

Aline Guérin

André Martinez